

NOTAIRE
Charles COUVREUR

NOTAIRE ASSISTANT
Cécile BRUYANT

2, rue Delpech
CS 80205
80002 AMIENS CEDEX 1
Tél. : 03 22 91 57 38
Fax : 03 22 80 00 64
etude-couvreur.notaires.fr

Négociation Immobilière
Tél. : 03 22 80 41 71
immobilier.80010@notaires.fr

Gérance Immobilière
Tél. : 03 22 80 41 76
comptabilite.80010@notaires.fr



La rémunération du notaire est fixée par l'État. Le tarif fixé doit être respecté par chaque notaire.

Avant la signature d'un acte, le notaire vous indique une évaluation de l'ensemble des frais.

Il est tenu de vous demander une provision pour laquelle il vous donne un reçu correspondant à votre versement.

À l'issue des opérations, votre notaire vous remet un compte détaillé faisant ressortir distinctement :

1. les droits payés au trésor public ;
2. les dépenses engagées pour votre compte ;
3. les émoluments, avec référence au tarif ou les honoraires demandés (voir **HONORAIRES LIBRES**) ;
4. les honoraires de négociation (voir **NEGOCIATION**).

HONORAIRES LIBRES	NEGOCIATION				
<p>Dans les cas énumérés ci-après, la rémunération du notaire est fixée d'un commun accord avec le client. Il s'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du conseil patrimonial, - du droit de l'entreprise, - des ventes de fonds de commerce ou de branches d'activité d'entreprise ou encore de fonds libéral, - des baux commerciaux, - des sociétés civiles ou commerciales, - de la gérance d'immeubles, - de l'expertise immobilière. 	<p>Lorsque le notaire est mandaté pour vendre ou louer un bien, l'honoraire de négociation qui s'ajoute aux émoluments de vente ou de location déterminés par le tarif, est calculé, pour notre étude comme suit :</p> <p>1°/ <u>pour une vente</u> :</p> <table> <tr> <td>de 0 € à 50 000 €</td> <td>4 000 €* 2,5 %*</td> </tr> <tr> <td>au-dessus de 50 000 €</td> <td></td> </tr> </table> <p>2°/ <u>pour un bail d'habitation</u> :</p> <p>un (1) mois de loyer*</p>	de 0 € à 50 000 €	4 000 €* 2,5 %*	au-dessus de 50 000 €	
de 0 € à 50 000 €	4 000 €* 2,5 %*				
au-dessus de 50 000 €					

* + TVA au taux en vigueur